

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASES 251G Protocole avec l'AP-HP relatif à la coopération entre les groupes hospitaliers et les centres de santé et centres médico-sociaux départementaux pour l'amélioration de l'accès aux soins et des parcours des patients

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3211-1, L3411-1 et suivants ;

Vu la convention de partenariat global entre la Ville de Paris et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris signée le 17 avril 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui demande l'autorisation de signer le protocole avec l'AP-HP relatif à la coopération entre les groupes hospitaliers et les centres de santé et centres médico-sociaux départementaux pour l'amélioration de l'accès aux soins et des parcours des patients ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer le protocole avec l'AP-HP relatif à la coopération entre les groupes hospitaliers et les centres de santé et centres médico-sociaux départementaux pour l'amélioration de l'accès aux soins et des parcours des patients.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO